

Stratégies de placement dans l'épargne constitutive de capital 1e

1 juillet 2019

L'offre complète de fortunes mixtes des Credit Suisse Fondations de placement est appropriée pour couvrir les six stratégies de placement dans le cadre de l'épargne sous forme de capital «1e» auprès de la Caisse de pension du Credit Suisse Group (Suisse).



Avantages de l'épargne constitutive de capital 1e avec les groupes de placement CSF / CSF 2

- Professionnel, durable et performant
 - Liquide, diversifié et flexible
 - Économique et transparent
 - Réglementé et contrôlé
-

Groupes de placement CSF / CSF 2 pour l'épargne constitutive de capital 1e

Avec des actifs sous gestion de plus de 20 milliards CHF, les deux Credit Suisse Fondations de placement comptent parmi les plus importantes de Suisse. Les groupes de placement CSF/CSF 2 proposés par Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA sont gérés de manière professionnelle et affichent un historique de performance à long terme.

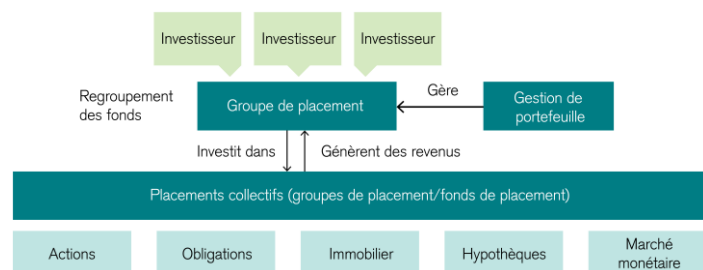
Les groupes de placement CSF/CSF 2 sont des produits de placement optimisés en termes de rendement et de risque et axés spécialement sur le système de prévoyance suisse. Ils interviennent dans le 2^e pilier (prévoyance professionnelle) et dans le pilier 3a (prévoyance individuelle liée) et jouissent d'une grande popularité en raison de leurs performances historiquement bonnes avec des risques appropriés.

En raison du statut de la Fondation de placement, les groupes de placement sont assortis d'avantages fiscaux ou investissent de manière optimisée sur le plan fiscal par le biais d'instruments de placement collectifs. Ils bénéficient également de différents accords sur l'imposition à la source et sont à ce titre, par exemple, exonérés de l'impôt à la source japonais et, dans le cas de CSF 2, de l'impôt à la source américain. En outre, à partir de 2020, les groupes de placement devraient adopter une orientation durable conformément aux critères ESG.

Grande diversification dans les groupes de placement CSF/CSF 2 Mixta-LPP

Les groupes de placement CSF/CSF 2 Mixta-LPP sont des constructions de fonds de fonds. Le risque d'un groupe de placement Mixta-LPP se répartit entre plusieurs placements collectifs de capitaux (groupes de placement CSF/CSF 2 ou fonds de placement) et sur les actifs sous-jacents détenus dans ces fonds cibles (p. ex. actions, obligations, immobilier, hypothèques, marché monétaire, devises). Le degré de diversification des groupes de placement Mixta-LPP est donc très élevé.

L'illustration montre le fonctionnement d'un groupe de placement:



Les grandes fortunes de placement offrent aux investisseurs la flexibilité souhaitée

D'autres institutions de prévoyance de Suisse sont également investies dans les groupes de placement Mixta-LPP. Par conséquent, les fortunes de la plupart des groupes de placement Mixta-LPP sont importantes et très liquides en raison du degré de diversification élevé. Ainsi, des émissions et rachats de droits importants sont exécutés quotidiennement. De ce fait, les investisseurs ont la possibilité d'adapter à tout moment leur stratégie de placement à la situation du marché.

Meilleure performance grâce à des conditions avantageuses

Les coûts sont facturés aux groupes de placement sous la forme d'un forfait en fonction de la catégorie. Les frais forfaitaires incluent par exemple les droits de garde et de gestion de fortune, ainsi que les frais des fonds cibles. Des taxes sur la valeur ajoutée et, dans certains cas, des droits de garde de tiers sont également imputés aux groupes de placement. Le Total Expense Ratio (TER) donne des informations sur l'ensemble de la charge des coûts du point de vue de l'investisseur.

Le reporting régulier et la réglementation LPP créent un climat de confiance et de sécurité

Une fact sheet actualisée tous les mois contenant les principales données de référence des groupes de placement et un rapport annuel de la Fondation de placement vérifié par l'organe de révision assurent un niveau de transparence élevé pour les groupes de placement.

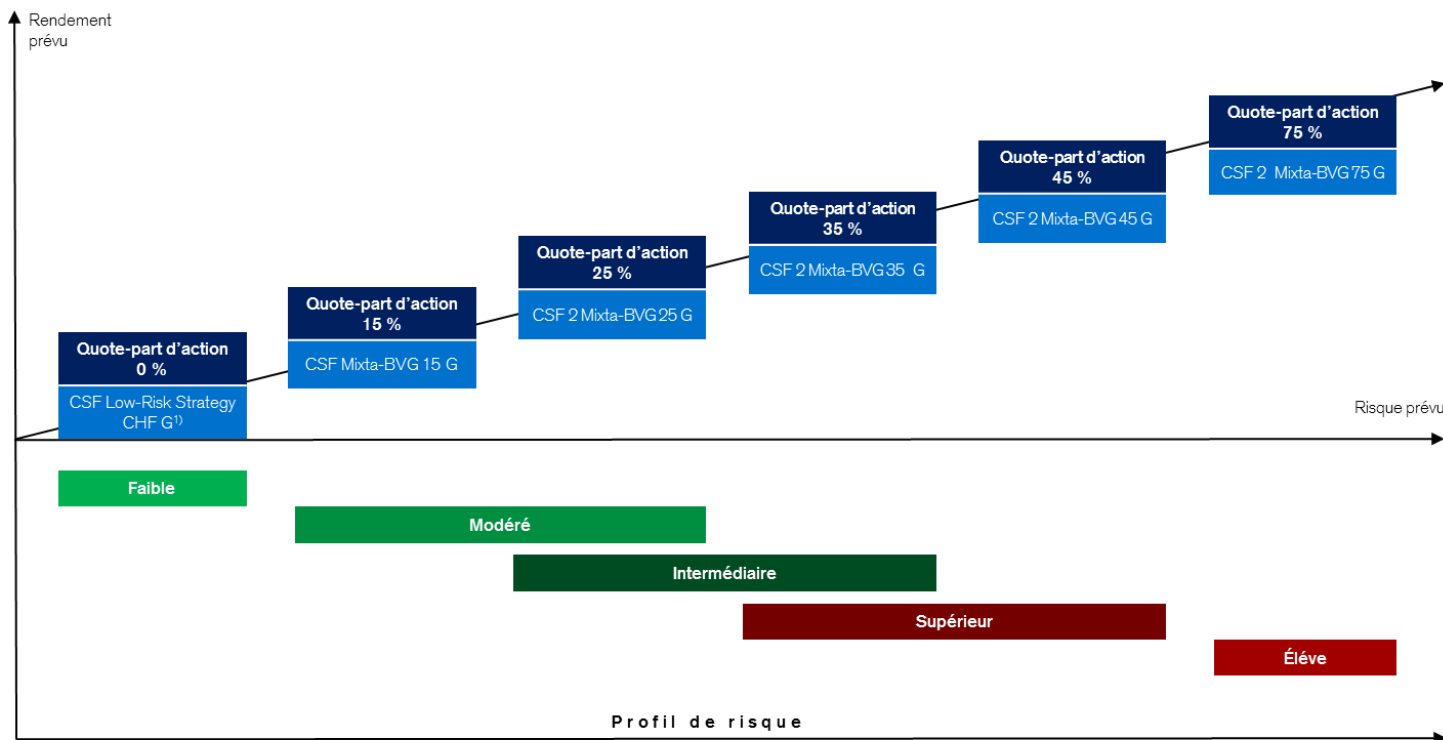
Les Credit Suisse Fondations de placement sont soumises aux dispositions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de l'Ordonnance sur les fondations de placement (OFF). Les dispositions générales du droit des fondations s'appliquent à titre subsidiaire. Les fondations de placement sont placées sous la surveillance de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP).

Prédestiné pour la participation à l'épargne constitutive de capital 1e

La vaste offre de groupes de placement CSF/CSF 2 Mixta-LPP convient particulièrement pour mettre en œuvre l'épargne constitutive de capital 1e de manière simple et efficace. L'offre de produits à la structure claire et adaptée spécialement au système de prévoyance suisse permet l'application de différentes stratégies de placement à moindre coût et performantes assorties d'une très grande flexibilité.

Vue d'ensemble des groupes de placement CSF/CSF 2

Groupe de placement	CSF Low-Risk Strategy CHF G	CSF Mixta-LPP 15 G	CSF 2 Mixta-LPP 25 G
N° de valeur	47.884.957	46.505.676	46.505.677
Style de placement	Actif	Actif	Actif
Quote-part d'actions moyenne	0%	15%	25%
Marge de variation de la quote-part d'actions	0%	5–25%	15–35%
Part moyenne en monnaies étrangères	0%	14%	18%
Groupe de placement	CSF 2 Mixta-LPP 35 G	CSF 2 Mixta-LPP 45 G	CSF 2 Mixta-LPP 75 G
N° de valeur	46.505.678	46.505.679	46.505.680
Style de placement	Actif	Actif	Actif
Quote-part d'actions moyenne	35%	45%	75%
Marge de variation de la quote-part d'actions	25-45%	35-50%	65-85%
Part moyenne en monnaies étrangères	22%	26%	25%



¹⁾ Pas de fortunes mixtes, uniquement des créances selon l'article 53a OPP 2.

Risques des placements de la fortune et de l'épargne constitutive de capital 1e

Risques des placements de la fortune

Les placements sont généralement exposés aux risques de marché, aux risques de change et à d'autres risques, comme les risques de contrepartie et de liquidité, et sont soumis à certaines fluctuations (volatilité). Les risques varient en fonction de la catégorie et du groupe de placement.

Risque de marché: l'investisseur supporte le risque que la valeur des groupes de placement CSF/CSF 2 puisse baisser pendant la durée du placement. Une telle baisse peut intervenir en raison de fluctuations du prix de marché des sous-jacents. Ces fluctuations résultent entre autres de modifications des fondamentaux ainsi que d'actions imprévisibles et en partie irrationnelles des acteurs du marché.

Risque de gestion de portefeuille: les gestionnaires de portefeuille des groupes de placement CSF/CSF 2 sélectionnent les placements collectifs et déterminent la pondération dans le cadre des marges de variation définies. De telles décisions peuvent également entraîner des pertes.

Risque de change: les groupes de placement CSF/CSF 2 (sauf CSF Low-Risk Strategy CHF) investissent également dans des monnaies autres que le franc suisse. Les fluctuations des taux de change qui y sont liées peuvent diminuer la valeur des droits.

Risque de liquidité: en principe, les droits des groupes de placement CSF/CSF 2 pour les plans de prévoyance 1e peuvent être souscrits et revendus quotidiennement. Dans des circonstances exceptionnelles, notamment en cas de problèmes de liquidité, la gérance peut échelonner dans le temps le rachat de droits de participation ou différer le rachat de deux ans au maximum. Pour des raisons importantes, en particulier si les placements ne peuvent être vendus qu'à perte ou en cas de manque de liquidité, il est possible de différer à nouveau le rachat ou d'examiner d'autres options après consultation des investisseurs concernés et information de l'autorité de surveillance.

Risque d'erreur de suivi: le rendement d'un groupe de placement CSF/CSF 2 peut être inférieur à celui de l'indice sous-jacent (indice de référence), en raison des frais de gestion de fortune occasionnés.

Autres risques: l'investisseur peut être exposé à d'autres risques, par exemple en ce qui concerne le risque de contrepartie ou le risque de l'émetteur, lors du recours à des produits dérivés ainsi que lors de placements dans les pays émergents ou dans l'immobilier.

Perte potentielle de la fortune de prévoyance 1e: pour les investissements dans les groupes de placement CSF/CSF 2 pour l'épargne constitutive de capital 1e, l'assuré peut subir une perte dans certaines circonstances. Grâce à la répartition des risques entre de nombreux placements collectifs et les sous-jacents qu'ils contiennent, la probabilité d'une perte totale est minime.

Aliénation en temps inopportun: si, en raison d'événements particuliers tels que, par exemple, la fin d'un contrat de travail, un retrait anticipé de l'EPL ou un divorce, les droits à une échéance fixe doivent être vendus. Il peut en résulter des pertes dues à la situation de marché qui prévaut au moment de la vente.

Transfert: les droits des fondations de placement ne peuvent être détenus et transférés que dans le cadre du deuxième pilier. Il peut arriver qu'en cas de changement d'employeur, la caisse de pension du nouvel employeur n'autorise pas le transfert des droits, lesquels doivent alors être vendus.



Caisse de pension 2 du Credit Suisse Group (Suisse)

Case postale
8070 Zurich

Les informations fournies ont été élaborées à des fins publicitaires. Elles ne doivent pas être interprétées comme un conseil en placement ou autre fondé sur la situation personnelle du destinataire, ni comme le résultat d'une analyse financière indépendante et objective. Les informations fournies dans le présent document ne sont pas juridiquement contraignantes et ne constituent ni une offre ni une incitation visant à la conclusion de quelque transaction financière que ce soit. Ces informations ont été élaborées par Credit Suisse Group AG et/ou ses sociétés liées (ci-après le CS) avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Les informations et opinions exprimées dans le présent document reflètent celles du CS au moment de la rédaction et sont sujettes à modification à tout moment sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables. Le CS ne fournit aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité de ces informations et décline toute responsabilité, dans la mesure où la loi l'autorise, pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Les informations fournies dans ce document sont réservées au seul usage de son destinataire. Par ailleurs, il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ces informations ou une copie de ces dernières aux États-Unis, ou de les remettre à une personne US (au sens de la Régulation S de l'US Securities Act de 1933, dans sa version amendée). La reproduction intégrale ou partielle de ces informations est interdite sans l'accord écrit préalable du CS. Le capital initial investi dans le cadre d'emprunts peut être épuisé en fonction des prix de vente et du marché ou des changements des montants de remboursement. Les placements dans ces types d'instruments doivent être effectués avec précaution. En outre, les monnaies étrangères sont exposées au risque de dépréciation par rapport à la monnaie de référence de l'investisseur. Les actions peuvent être soumises aux forces du marché et, de ce fait, aux fluctuations de valeur, qui ne sont pas facilement prévisibles. Parmi les principaux risques liés aux placements immobiliers figurent la liquidité limitée sur le marché immobilier, la variabilité des taux d'intérêt appliqués aux prêts hypothécaires, la subjectivité de l'évaluation de l'immobilier, les risques inhérents liés à la construction de bâtiments et les risques environnementaux (p. ex. contamination du sol). Les produits CSF sont émis et gérés par Credit Suisse Fondation de placement, Zurich. La banque dépositaire est Credit Suisse (Suisse) SA, Zurich. Les statuts, le règlement et les directives de placement ainsi que le dernier rapport annuel et les fact sheets peuvent être obtenus gratuitement auprès de Credit Suisse Fondation de placement. Seuls les investissements directs d'institutions de prévoyance exonérées d'impôt et domiciliées en Suisse sont autorisés. Les produits de CSF 2 sont émis et gérés par Credit Suisse Fondation de placement 2e pilier, Zurich. La banque dépositaire est Credit Suisse (Suisse) SA, Zurich. Les statuts, le règlement et les directives de placement ainsi que le dernier rapport annuel et les fact sheets peuvent être obtenus gratuitement auprès de Credit Suisse Fondation de placement 2e pilier. Cette fondation n'est accessible qu'à un cercle restreint d'institutions de prévoyance domiciliées en Suisse et exonérées d'impôt (art. 3 des statuts). Copyright © 2019 Credit Suisse Group AG et/ou sociétés liées. Tous droits réservés.